

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-24

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux obligations déclaratives incombant aux redevables et aux sociétés ou organismes dans le cadre de l'impôt sur la fortune immobilière ;

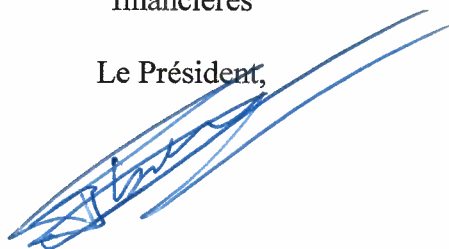
En ayant délibéré lors de sa séance du 12 avril 2018,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé, sous réserve, à l'article 313 BQ *quater* du code général des impôts de revoir la rédaction du 2° du 1 du II et du IV.

Fait le 12 avril 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Paul TEBOUL